

Vous avez un poste au CIUSSS, mais vous voulez aller travailler au NCHUM ?



Pont du CIUSSS (HCND) vers le NCHUM

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
du Centre-Sud-
de-l'île-de-Montréal

Québec 




CHUM

Comment faire ?

Vous avez un poste ou êtes sur la liste de rappel de l'Hôpital communautaire Notre-Dame (HCND), mais vous voulez finalement aller travailler pour le CHUM et non le CIUSSS ? Si oui, vous aller pouvoir le faire.

Dès la cession de l'HCND le 27 novembre prochain vous allez avoir 3 mois pour décider si vous voulez rester au CIUSSS ou retourner au CHUM.

Pour ce faire, **vous devez communiquer avec les ressources humaines du CHUM (8340) pour les informer.** Vous aller donc démissionner du CIUSSS pour vous inscrire sur la liste de rappel du CHUM. Vous pourrez alors postuler au prochain affichage du CHUM (qui devrait avoir lieu vers la mi-février). Ainsi vous aller conserver l'ancienneté que vous aviez lors de la cession de l'HCND au CIUSSS. Cette entente a été signée entre le CHUM et le SECHUM. Pour rejoindre le SECHUM : 34297.

Pour les travailleurs.euses du CHUM qui veulent connaître les modalités du pont pour plutôt être employé au CIUSSS (HCND) nous vous invitons à communiquer avec eux :

CIUSSS (employeur) : 514-890-8000 #26627

Où les futurs syndicats de l'Hôpital Notre-Dame :

Catégorie 2 (CSN) : 514-908-3533 #1454

Catégorie 3 (SCFP-FTQ): 514-858-4896